



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### équipement et transports : services extérieurs

Question écrite n° 69485

#### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les problèmes posés par les vacances de postes dans les services de l'équipement chargés de l'instruction des permis de construire, singulièrement dans les départements de montagne où les possibilités de construction sont limitées dans le temps pour des raisons climatiques et où le retard dans l'instruction d'un dossier peut se traduire par la perte d'une année pour le titulaire du permis. C'est ainsi qu'en Savoie, les effectifs du domaine ADS s'élèvent à 29,5 postes autorisés répartis dans 18 subdivisions. Le nombre d'actes annuels s'élevant à 11 000 dont 4 600 permis de construire instruits par la DDE pour le compte de l'Etat et des communes. Dans ce contexte, la moindre vacance de poste, voire le départ en congés d'un agent, se traduit inmanquablement par un allongement des délais d'instruction ; cette fragilité ayant été accentuée par les baisses d'effectifs subies depuis de nombreuses années. A ce jour, un poste est vacant depuis plus d'un an à la subdivision d'Albertville, un en charge de l'instruction des demandes du secteur Ugine-Beaufort, un autre est vacant de secrétaire pour longue maladie à la subdivision d'Aix-les-Bains. A Bourg-Saint-Maurice, un poste est resté vacant du 1er janvier 2001 au 1er juillet 2001, ce problème ayant pu être pallié par la constitution d'un pôle d'instruction interne commun aux subdivisions de Tarentaise. Il souhaite donc connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre afin de remédier à cette situation préjudiciable aux intéressés mais aussi à l'économie du bâtiment et du tourisme.

#### Texte de la réponse

Le ministre est très attaché à ce que les services de l'équipement puissent remplir leurs missions sur l'ensemble du territoire et que les subdivisions territoriales puissent assurer efficacement un service de proximité à l'ensemble des usagers qui doivent pouvoir y accéder dans les meilleures conditions. En ce qui concerne les emplois, il convient de rappeler que l'une des priorités du ministre, dès sa prise de fonctions, a été de permettre aux services de l'équipement d'être en mesure de remplir leurs missions sur l'ensemble du territoire. Il s'est donc attaché, pour préserver la qualité d'exécution des missions du service public de l'équipement, à enrayer la politique de baisse massive et systématique des emplois qui s'est traduite, avant juin 1997, par une moyenne de 1 000 suppressions d'emplois annuellement. Le ministre a obtenu, dans un premier temps, que ses services soient traités plus équitablement que par le passé. La loi de finances pour 2001 a constitué une nouvelle étape dans la démarche entreprise en faveur des effectifs de l'équipement, avec une création de 75 postes consacrés à un renfort spécifique dans le domaine de la sécurité maritime et de 30 postes d'exploitation afin que des renforts soient apportés aux directions départementales de l'équipement les plus concernées, en période hivernale, par la viabilité du réseau routier national. La loi de finances pour 2002 prévoit, fait sans précédent depuis près de vingt ans, 299 créations d'emplois au ministère de l'équipement, des transports et du logement, dont 85 pour la filière exploitation. Sur le plan national, le ministre a demandé en outre à la direction du personnel, des services et de la modernisation de mettre en oeuvre un plan ambitieux de résorption de la vacance qui, dans un cadre pluriannuel, démontrera ses effets concrets dès cette année. 1 200 postes actuellement vacants devront avoir été pourvus au 31 décembre 2002. En ce qui concerne la direction

départementale de l'équipement de la Savoie, 2 postes sont actuellement vacants et tout sera mis en oeuvre afin de les pourvoir dans les meilleures conditions. Par ailleurs, le directeur départemental de l'équipement expérimente un dispositif permettant de mettre des moyens en commun sur les trois subdivisions de la Tarentaise, dispositif qui pourrait être étendu sur le secteur d'Albertville-Ugine-Beaufort. Cette orientation a fait l'objet d'un débat au sein du comité technique paritaire spécial de la direction départementale de l'équipement. Il s'agit évidemment de permettre à ce service d'améliorer au quotidien la mise en oeuvre du service public de proximité qu'il assure.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69485

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 novembre 2001, page 6701

**Réponse publiée le :** 11 mars 2002, page 1430